



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 2 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**
Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1
Renald Roy, conseiller au siège no. 2
Simon Landry, conseiller au siège no. 3
Richard Émond, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
 Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, la séance est ouverte à 20h03.

RÉS.01.12.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.12.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 18 ET 27 NOVEMBRE 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que les **PROCÈS-VERBAUX des 18 et 27 novembre 2019** soient et sont approuvés tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.12.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques **#7569 à #7587 (#7578 – annulé)** ainsi que **#31849 à #31917**, pour un montant total de **275 572.72 \$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.12.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – HONORAIRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE / FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – 5 754.18 \$ + TX – SURPLUS ACC.

VU l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la Fédération Québécoise des Municipalités signée en mars 2019 (contrat #2019-144) avec la Ville de Cap-Chat ;

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture** (#1123 du 31-10-2019), à la **Fédération Québécoise des municipalités**, ayant trait aux honoraires pour les services professionnels rendus dans le cadre du « Projet no. 532040471701 – Travaux d'asphaltage de la rue des Fonds », au montant de **5 754.18 \$ + taxes** ; cette somme étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.05.12.19

APPROUVER LA CÉDULE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL / EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, **avant le début de chaque année civile, établir le calendrier de ses séances ordinaires** pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal **peut** cependant **décider** qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier, et ce, en donnant un **avis public**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat établisse le **calendrier de ses séances ordinaires du Conseil** prévues pour l'année 2020, à 20h00, à la **salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville et aux jours suivants** :

Mercredi, 08 janvier	Lundi, 06 juillet
Lundi, 03 février	Lundi, 03 août
Lundi, 02 mars	Mercredi, 02 septembre
Lundi, 06 avril	Mercredi, 07 octobre
Lundi, 04 mai * Capucins	Lundi, 02 novembre
Lundi, 01 juin	Lundi, 07 décembre

Il est, de plus, résolu que la séance ordinaire du **lundi, 4 mai 2020**, se tiendra à la **salle du Centre multifonctionnel du secteur de Capucins**, à 20h00.

ADOPTÉE

RÉS.06.12.19

DÉCRÉTER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES / EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT l'obligation des municipalités de décréter, pour chaque exercice financier, un taux d'intérêt applicable sur les arrérages et tous les comptes en souffrance de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **taux d'intérêt** décrété, pour l'exercice financier 2020, soit et est fixé à **14%**.

ADOPTÉE

RÉS.07.12.19

AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DU SYSTÈME INFORMATIQUE / PG SOLUTIONS INC. – 12 875. \$ + TX – BUDGET RÉG. 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat doit à chaque exercice financier procéder au renouvellement du contrat d'entretien de son système informatique ;

CONSIDÉRANT QU'un soutien pour les différentes applications informatiques utilisées par la municipalité est aussi nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE PG Solutions Inc. est la firme spécialisée dans le domaine offrant leurs services dans plusieurs municipalités du Québec ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le renouvellement du contrat d'entretien annuel et le soutien des applications de son système informatique à **PG Solutions Inc.**, représentant un montant de **12 875. \$ + taxes pour l'année 2020** ; le coût étant approprié au **budget régulier 2020**.

ADOPTÉE

RÉS.08.12.19

REFUS DE PROCÉDER À L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2021-2022-2023 / MRC DE LA MATANIE – ABROGER RÉS.28.11.19

VU le rapport de la firme Servitech Inc. daté du 15 novembre 2019 ;

POUR CE MOTIF, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ne procèdera pas** à l'équilibration du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023 et en avise la MRC de La Matanie.

Il est, de plus, résolu que la **résolution numéro 28.11.19** soit et est **abrogée à toutes fins que de droit**.

ADOPTÉE

RÉS.09.12.19

AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRE-TEMPS MAISON DES JEUNES DE CAP-CHAT INC. POUR LA TENUE DU MARCHÉ DE NOËL 2019 / 600. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Entre-Temps Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc. concernant la tenue d'une activité annuelle, soit le Marché de Noël ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement est rassembleur et permet aux artisans de la municipalité et de la région de favoriser l'achat local ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** à **L'Entre-Temps Maison des Jeunes de Cap-Chat Inc.**, un montant de **six cents dollars (600.\$)**, servant à défrayer les coûts inhérents à l'organisation du Marché de Noël ; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.12.19

BUDGETS RÉVISÉS 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS / 85 816. \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec a déposé deux budgets révisés pour l'exercice financier 2019 de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat – Les Méchins, datés du 8 août et 1^{er} novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que lesdits budgets révisés soient acceptés par la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** les « **BUDGETS RÉVISÉS 2019** » de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat - Les Méchins, datés du 8 août et 1^{er} novembre 2019, dont la participation financière s'élève à **85 816. \$** ; cette somme étant appropriée au budget régulier.

ADOPTÉE

RÉS.11.12.19

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-2019 DÉCRÉTANT UN TARIF DE COMPENSATION AINSI QUE LES MODALITÉS DE PAIEMENT POUR LES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOÛT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture du Projet de Règlement numéro 293-2019.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 293-2019 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-2019** décrétant un tarif de compensation ainsi que les modalités de paiement pour les services municipaux d'aqueduc et d'égoût pour l'exercice financier 2020 soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.12.12.19

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 294-2019 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture du Projet de Règlement numéro 294-2019.

CONSIDÉRANT QU'un **AVIS DE MOTION** a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 294-2019 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 294-2019** décrétant la tarification pour le service de cueillette, de transport et de disposition des ordures pour l'exercice financier 2020 soit et est approuvé.

ADOPTÉE

RÉS.13.12.19

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 295-2019 VISANT L'ADOPTION DU BUDGET 2020 ET LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022

Madame Marie Gratton, maire, procède à la lecture du Projet de Règlement no. 295-2019.

CONSIDÉRANT QU'un AVIS DE MOTION a été donné à la séance ordinaire du 18 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du Règlement no. 295-2019 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que le **PROJET DE RÈGLEMENT NO. 295-2019** visant l'adoption du **Budget 2020 et le Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022** soit et est approuvé.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants :

- Coup de cœur des maires 2019 : La Ville de Cap-Chat est gagnante de 300. \$ pour la bibliothèque ;
- La Boutique du verrier : 5 à 7, jeudi le 5 décembre 2019, Lancement de l'entreprise ;
- Stationnement hivernal, éviter de mettre la neige dans la rue, intervenir auprès de votre contracteur s'il y a lieu ;
- Repas du midi de Noël, 25 décembre 2019, pour les gens seuls, en collaboration avec les sœurs Myriam ;
- Fiesta, fêtes de fin d'année, le 28 décembre 2019, à l'aréna de Cap-Chat. Musique comme au soleil du sud.
- Le Service des loisirs planche sur les activités hivernales (défi château de neige), etc.

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est 20h42 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER